



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 813

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois de mai 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 813 intitulé « Règlement relatif aux comités de sélection en matière d'adjudication de contrat ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 4 mai 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier